A

M

Les
Electio
d'Assem
jamais,
a été p
terrible
voir de
tion po
en qui
en œuvr
Quebec
une no
gens en
sont en
eux, ils
mais qu
que vou
présent

On c
vous ép
prompt
tions, né

Vous
informe
confianc

On va
bourse,
qui sont
ce sont
nagemen

Ces p
augment
ne se so
mettre d
nées. E
de vous
hauts cr
un comp
Dépense

Croye
votre bo
bien plu
eux-mên
dépense

En mi
mière foi
Chambre
qu'à dix-
montoit à
cent sept,
comptes
mille lou

Ils vous
augment

Il est
nous ne p
nous fair

A TOUS LES ELECTEURS DU BAS CANADA.

MES COMPATRIOTES,

Les efforts que vous avez faits à la dernière Election n'ont pas éte' inutiles. La Chambre d'Assemblée a eu plus de force qu'elle n'en avoit jamais eu. Le payement de la LISTE CIVILE y a éte' propose' avec succès. Mais l'effet en a éte terrible; car le Parlement a été cassé, et vous allez voir des efforts incroyables à la prochaine Election pour vous faire abandonner les Représentans en qui vous aviez confiance. Tout va être mis en œuvre; toutes les Gazettes, jusqu'à celle de Quebec, sont employées; et on en a encore mis une nouvelle sur pied en François Tous les gens en places et tous ceux qui veulent en avoir sont en mouvement. Le coup a éte' terrible pour eux, ils l'ont senti jusques dans la moële des os; mais quelque chose qu'ils fassent, quelque chose que vous voyez, tenez ferme, et soutenez vos Représentans.

On croit le moment favorable. On espère vous épouvanter par la Liste Civile, et que la promptitude avec laquelle vont se faire les Elections, ne vous laissera pas le tems de la réflexion.

Vous n'avez point de tems à perdre, allez-vous informer au plus vîte à ceux en qui vous avez confiance, et faites-vous expliquer l'affaire.

On va vous prêcher le menagement de votre bourse, on va crier aux taxes. Remarquez bien qui sont ceux qui prêchent et qui crient ainsi; si ce sont ceux qui ont coutume de parler de menagement et de crier contre les taxes.

Ces personnes ne se sont pas recriées de voir augmenter les Dépenses Civiles tous les ans; elles ne se sont pas recriées lorsqu'on a propose' de mettre des taxes sur les terres il y a quelques années. Elles se sont toujours gardées jusqu'ici de vous parler de ces choses; elles jettoient les hauts cris ces dernières années, lorsqu'on publia un compte pour vous donner connoissance des Dépenses de la Province.

Croyez que ce n'est pas le désir de menager votre bourse qui les agite si fort, mais que c'est bien plutôt le desir d'en avoir le menagement eux-mêmes, et d'être les maîtres d'augmenter la dépense tant qu'ils voudront.

En mil sept cent quatre-vingt quinze la première fois que les comptes ont éte' envoyés à la Chambre, la Dépense de la Province ne montoit qu'à dix-neuf mille louis; en mil huit cent, elle montoit à trente-deux mille louis; et en mil huit cent sept, qui est la dernière année dont on ait les comptes publiés, elle montoit à quarante-trois mille louis.

Ils vous diront: que vous importe que la dépense augmente, ce n'est pas vous qui la payez toute.

Il est vrai qu'il y en a une petite partie que nous ne payons pas, et qu'on se garde bien de nous faire payer, afin de pouvoir dire que nous n'avons pas le droit de nous mêler de la dépense.

Mais quand la Dépense sera une fois augmentée autant qu'il aura plu aux gens en place, il faudra que quelqu'un soit charge' de la payer. Qu'est-ce qui doit en être charge' à la fin?—La mère patrie n'a point établi de fond pour la payer; on tire ce qu'elle en paye actuellement; de la caisse militaire; cela pourra continuer tant qu'il ne s'agira que de Bagatelles; mais quand les sommes seront devenues considerables, on nous dira: Il est raisonnable qu'une Province florissante comme celle-ci, paye ses propres dépenses; la mère-patrie est assez chargée des frais des guerres qu'elle a eu à soutenir pour la protection de l'empire; et cela sera raisonnable.

Il sera tems alors, disent les gens à places, de regler la dépense et on aura le même droit qu'à présent.—Mais quand la dépense sera trois ou quatre fois plus grande; il y aura trois ou quatre fois autant de gens en places, qui auront trois ou quatre fois autant d'influence et de puissance, et qui crieront trois ou quatre fois autant; et si actuellement on a dejà tant de peine à s'en défendre, comment pourra-t on le faire alors? Faut-il attendre qu'ils se soient entièrement empare de la place, et qu'il soit impossible de leur résister?

Ils vont vous exagerer les sommes qu'il faudroit payer, afin de vous épouvanter; les uns disent, il faut augmenter de VINGT CINQ MILLE LOUIS, d'autres de QUARANTE MILLE; on disoit avant hier au Greffe que c'étoit *vingt-cinq mille*, aujourd'hui on dit que c'est *quarante mille*. S'il falloit se regler sur leur appetit, la somme seroit effectivement considérable; mais ce n'est pas là-dessus que la Chambre d'Assemblée se reglera, à moins que le nombre des gens à places qui y seront, ne l'emporte.

La somme à payer suivant les derniers comptes qui ont éte' publiés, seroit de SEIZE MILLE louis. De ces seize mille louis, onze mille seroient payés par l'acte des prisons en le continuant, et il ne resteroit plus que cinq mille louis,—une couple de chelins sur le vin de Madère et le vin de Porte et quelques sols sur le sucre blanc produiroient huit mille louis, ce qui seroit une somme plus que suffisante.

Mais c'est une autre cause de douleur que de parler de taxer le vin de Madère et le vin de Porte. Les gens en place ont une grande répugnance contre cette taxe. C'est aux Electeurs à voir s'ils veulent se regler sur le goût des malades, il n'y aura qu'à les mettre dans la Chambre. En deux mots, les gens en place veulent avoir entre leurs mains le menangement de la bourse des Electeurs, et le droit de les taxer eux-mêmes.

Voulez-vous voir la dépense augmenter à la dévotion des gens en place, ou la regler vous-mêmes?

Voulez-vous voir taxer le vin de Porte et de

Madère, ou voulez-vous voir taxer vos Terres?—

Voilà simplement de quoi il s'agit.

On vous parlera beaucoup de l'exclusion des Juges de la Chambre, mais cet article n'est d'aucune importance à présent.—Il est actuellement décide', d'après les intructions de Sa Majeste' et les principes reconnus dans les deux branches de la Législature, que les Juges seront exclus; il n'étoit plus question, que de savoir si celui qui étoit élu, continueroit de siéger pendant le dernier Parlement; et la Chambre a décide' la question en l'excluant. On se recrie que la Chambre n'avoit point ce pouvoir. Mais on voit bien qu'elle l'avoit, et que les gens en place mêmes sont forcés de le reconnoître, puisqu'ils disent que c'est à cause de cette Resolution que le Représentant de sa Majeste' a éte' oblige' de casser le Parlement. Si la décision de la Chambre n'avoit pas éte' bonne, il n'y auroit pas eu besoin de casser le Parlement pour s'en debarasser; il n'y auroit eu qu'à renvoyer le Juge à la Chambre et le faire sieger à sa place comme à l'ordinaire.

Cette question au sujet des Juges, qui étoit si difficile au commencement, est un point que les Electeurs ont gagné, par leur constance à renvoyer aux Parlement les membres qui l'avoient entreprise.—Voilà comment la constance des Electeurs peut obtenir ce qui est juste, quelque difficile qu'il paroisse dans les commencemens.

Je vous donnerai ici en deux colonnes les noms de ceux qui ont voté sur les deux questions au sujet de la liste civile, et du Juge, car il est bien important pour vous de les connoître.

Noms des Membres qui ont voté pour la Liste Civile et pour l'exclusion du Juge par Résolution.			*Noms des Membres qui ont voté contre la Liste Civile et contre l'exclusion du Juge par résolution.*		
MESSIEURS			MESSIEURS		
Durocher	- - -	l. j.	McCord	- -	l. j.
J. L. Papineau	-	l. j.	Bowen	*conseil ou avocat du Roi*	l. j.
Lée	- - -	l. j.	Mure	- - -	l. j.
Borgia	- -	l. j.	Bell	*les forges pour £60.*	l. j.
Meunier	*habitant*	l. j.	Denechaud	*une place d'officier pour son beau-frère*	l. j.
Taschereau	- -	l. j.			
Viger	- -	l. j.	Jones de Bedford	-	l. j.
Drapeau	- -	l. j.	Blackwood	- -	l. j.
Bernier	*habitant*	l. j.	Gugy	*une place*	l. j.
St. Julien	*habitant*	l. j.	Ross Cuthbert	*une place*	l. j.
Bedard	- -	l. j.	Duchesnay	*une petite place*	j.
Hebert	*habitant*	l.	Badeaux	*une petite place*	j.
Duclos	*habitant*	l.	Gray	- - -	j.
Robitaille	*habitant*	l. j.	Jones de Quebec	-	j.
Huot	- - -	l. j.	J. Cuthbert	- -	j.
Caron *	- -	l.			
B. Panet	- - -	l. j.			
Louis Roi	- -	l. j.			
Blanchet	- -	l. j.			
Debartzch	- -	l.			
Beauchamp	*habitant*	l. j.			
Bourdages	*habitant et not.*	j.			
Langlois	- -	j.			

*** Pour distinguer les questions on a mis les deux lettres *l. j.* vis-à-vis du nom de ceux qui ont voté pour ou contre les deux questions; la lettre *l.* vis-à-vis des noms de ceux qui ont voté pour ou contre la liste civile seulement, et la lettre *j.* vis-à-vis des noms de ceux qui ont voté pour ou contre la question pour l'exclusion du Juge.

* Messieurs Caron et Debartzch ont voté contre la résolution pour l'exclusion du Juge.

Vous avez dans ces deux colonnes toux ceux qui ont vote' sur les deux qnestions sur lesquelles on demande votre jugement.—C'est à vous à bien examiner ces questions, et à voir qui sont ceux qui ont merite' votre confiance. Il faut que vous decidiez pour l'une des deux colonnes, et que vous rejettiez l'autre entièrement; car il faut que ce soit tout un ou tout autre, afin que les questions soient décidées d'une manieré claire et nete.

Je vous ai dit l'Ete' dernier que si vous faisiez bien votre choix, le Parlement ne seroit pas cassé deux fois; et cependant le voilà dejà casse' une. Votre choix a éte' mieux fait l'année dernière que de coutume, mais pas encore assez bien. Il ne s'est trouve' qu'une différence de trois voix sur la question du Juge. Ce n'étoit pas assez; la majorite' a paru foible, et a laisse' des doutes et des espérances. Ainsi tout un ou tout autre afin que tout soit bien décide'.

Vous voyez que tous les gens en places sont dans la seconde colonne et qu'il n'y en a aucun dans la première, et qu'ainsi on peut appeller la seconde colonne, la colonne des gens à place.

On vous dira que ceux de la première, s'ils n'ont pas de places, désirent en avoir; c'est ce qu'ont coutume de dire les gens en place pour se defendre contre ceux qui n'en ont pas. Mais vous voyez que ceux de la première colonne ne peuvent avoir de place sans augmenter la depense, et vous voyez aussi que ce sont eux qui font tous leurs efforts pour empêcher qu'elle n'augmente, tandis que ceux de la seconde colonne font tons leurs efforts pour qu'elle puisse être augmentée. Vous voyez d'un autre côté que la seconde colonne est celle qui est du côte' du gouvernement, puisque c'est dans celle-là que sont les gens en place; ainsi ceux de la première colonne ne sont pas ceux qui suivent les opinions du gouvernement, et vous voyez bien que ce n'est pas le moyen d'avoir des places que de n'être pas de l'opinion du gouvernement. Il paroît donc que ceux de la première colonne ne sont pas ceux qui agissent pour leur interêt. Je suis même persuade' en parcourant leurs noms, que chacun d'eux préfère l'honneur d'être dans cette colonne, à toute place qui pourroit l'en faire sortir. Ils ont même risque' de vous deplaire en donnant pour la liste civile un vote qui est si sujet à être mal vu au premier coup d'œil. Maisc'est à vous à décider.

Qnand vous vous serez une fois décidés pour l'une des deux colonnes, vous pourrez facilement vous décider au sujet des membres qui ne sont ni dans l'une ni dans l'autre de ces colonnes, et au sujet des nouveaux Candidats; car vous verrez facilement dans laquelle des deux colonnes ils se rangeront. Par exemple, si c'est un homme à place vous êtes à-peu-près certains que c'est dans la seconde qu'il se placera. S'il est Canadien sans place et sans envie d'en avoir, (ce qu'il sera facile à connoitre) vous êtes presqu'assurés qu'il sera dans première colonne, car vous ne voyez de Candadiens dans la seconde que ceux qui ont des places, &c &c.

Informez-vous promptement, faites votre choix, soutenez le avec fermeté et tranquillité, et ne soyez pas épouvantés du bruit. Pensez toujours de qui vous tenez votre Constitution et qu'elle vous a été donnée pour en user librement. VOTRE AMI SINCERE.

qui sont
fait que
onnes, et
ar il faut
les ques-
e et nete.
us faisiez
pas cassé
asse' une.
dernière
bien. Il
rois voix
as assez ;
es doutes
ut autre

laces sont
a aucun
ppeller la
place.
s'ils n'ont
ce qu'ont
pour se
s. Mais
colonne
ugmenter
ce sont
empêcher
la secon-
ur qu'elle
autre côté
du côte'
elle-là que
première
s opinions
ue ce n'est
n'être pas
aroît donc
pas ceux
s même
ue chacun
te colonne,
r. Ils ont
ant pour la
tre mal vu
s à décider.
pour l'une
ement vous
ont ni dans
et au sujet
rez facile-
ils se ran-
me à place
est dans la
ce et sans envie
s presqu'assurés
de Candadiens
&c.
soutenez le avec
du bruit. Pensez
n'elle vous a été
MI SINCERE.